

***Politique pour une action  
socialement et écologiquement responsable***

## **1. Préambule**

La Fédération des médecins résidents du Québec souhaite se doter de balises guidant son action sociopolitique en tant qu'organisation préoccupée par la responsabilité sociale et la protection de l'environnement.

Cette démarche s'inscrit en toute cohérence avec la mission de l'organisation qui est notamment de défendre les droits sociaux et moraux de ses membres<sup>1</sup> et avec les principales valeurs sur lesquelles reposent son action dont le sens des responsabilités, l'humanisme, l'engagement et le respect, tel que prévu à la *Déclaration des principes et valeurs de la FMRQ*<sup>2</sup>.

La Fédération cherche à préserver l'équilibre entre l'accomplissement de sa mission, la prestation de services de qualité à ses membres, le respect de ses obligations légales et l'objectif d'agir comme une personne morale responsable notamment en protégeant l'environnement.

## **2. Champs d'action**

La Fédération souhaite respecter les principes de responsabilité sociale et d'écoresponsabilité dans toutes ses sphères d'activités, autant dans son fonctionnement interne, ses activités politiques et l'organisation des événements fédératifs que dans ses relations avec ses associations affiliées, ses membres et ses différents partenaires.

## **3. Objectifs**

La présente politique vise principalement à :

- Assurer que les actions des différents intervenant-e-s de la Fédération respectent les principes de responsabilité sociale et d'écoresponsabilité;
- Intégrer, dans le choix et la mise en œuvre des moyens d'action de la Fédération, les valeurs de responsabilité sociale et d'écoresponsabilité dans la mesure du possible et du raisonnable, même si cela peut supposer des efforts ou des coûts supplémentaires;
- Limiter judicieusement l'empreinte environnementale dans les opérations courantes de la Fédération.

---

<sup>1</sup> Art. 1.3 du Règlement général de la FMRQ

<sup>2</sup> Pages 3 et 4 de la déclaration.

#### **4. Portée**

La politique vise à mobiliser les efforts des personnes suivantes :

- Les membres du conseil d'administration et de la direction de la Fédération;
- Le personnel de la Fédération;
- Les élu·e·s et dirigeant·e·s des associations affiliées;
- Les délégué·e·s et l'ensemble des médecins résident·e·s;
- Les personnes et organisations partenaires de la Fédération;
- Les entreprises fournissant des biens et services.

#### **5. Les principes**

La Fédération adhère aux valeurs de protection de l'environnement et de l'utilisation rationnelle des ressources et plus particulièrement aux principes de développement durable incluant :

- la réduction à la source;
- le réemploi;
- la récupération et le recyclage;
- la valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

#### **6. Les principaux axes sur lesquels la Fédération peut agir pour respecter les principes**

- L'organisation générale des activités de la Fédération et l'organisation d'évènements écoresponsables;
- L'utilisation et l'acquisition de biens et services en lien avec les principes de développement durable;
- La diffusion et la promotion des principes du développement durable.

#### **7. Les principaux éléments à prendre en compte dans l'application concrète des principes**

- **Assurer l'utilisation et l'acquisition responsable de biens et services** (limiter les achats au niveau nécessaire; louer ou acheter des biens durables, réutilisables ou recyclables; choisir des fournisseurs de biens et de services qui respectent les principes du développement durable et qui sont de bons citoyens corporatifs; choisir des biens de fabrication locale; etc.)
- **Réduire l'utilisation d'eau et d'énergie** (appliquer des mesures d'économie d'énergie aux lieux d'affaires de la Fédération; s'assurer que des mesures d'efficacité énergétique et d'économie d'eau soient mises en place sur les lieux des différentes actions fédératives; promouvoir des changements de comportements et favoriser les équipements peu énergivores; etc.)

- **Limiter les déplacements et favoriser le transport collectif** (choisir des lieux de rencontre à proximité des personnes participantes et accessibles par transport collectif; favoriser des fournisseurs de services situés à une courte distance; favoriser des mesures réduisant les effets du transport urbain et interurbain; encourager le co-voiturage; etc.)
- **Assurer une saine et efficace gestion des matières résiduelles** (assurer la présence d'équipements de récupération pour les matières recyclables; restreindre la distribution de documents papier; utiliser de la vaisselle, des ustensiles et des contenants durables; éviter l'utilisation de produits jetables ou de courte vie; etc.)
- **Bien gérer les achats alimentaires** (bien planifier les quantités requises de nourriture; prévoir la redistribution des surplus à des organismes s'il y a lieu; s'assurer que la nourriture et les boissons soient livrées dans des contenants réutilisables sinon recyclables; favoriser les produits du Québec et les aliments locaux; favoriser les produits biologiques et équitables; favoriser l'achat d'aliments non emballés et non en portions individuelles en privilégiant le vrac ou les grands formats; limiter les aliments énergivores comme la viande rouge; etc.)
- **Prévoir les ressources humaines et financières suffisantes pour appliquer les principes de la présente politique**

## **8. Évaluation de la performance, suivi et diffusion des actions**

La FMRQ évaluera sa performance en termes écoresponsables dans le rapport de chacun des événements fédératifs qu'elle organisera et elle publiera un rapport annuel rendant compte de sa performance générale en lien avec le respect des principes de la présente politique. Il revient à la direction générale et aux membres élus du comité exécutif d'assurer le suivi des bilans de performance, d'identifier des pistes d'amélioration continue et de présenter chaque année au conseil d'administration un plan d'action incluant des objectifs réalistes et mesurables. Les réalisations et actions seront diffusées afin de favoriser un effet d'entraînement auprès des membres et des différentes personnes et organisations partenaires.

## **9. Diffusion et entrée en vigueur de la Politique**

La politique entre en vigueur à son adoption par le conseil d'administration. Son application se fera graduellement dans une logique de longue durée et en fonction des défis et contraintes techniques, technologiques, économiques ou logistiques et en fonction du fait que certaines des activités et des événements de la Fédération sont planifiées jusqu'à deux ans d'avance.